2^{ème} Conférence régionale SCoT Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Hall des expositions – Brignoles (83)

Jeudi 20 Octobre 2022 – 10h30

Procès-verbal Conférence Régionale des SCoT Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Présents:

SCoT Alpes-Provence-Verdon:

M. Michel LANTELME Mme Emeline LACOTE Mme Audrey BOUFFIE

SCoT Sisteronais-Buëch:

M. Philippe MAGNUS

Mme Coralie DE MORTIER

Durance Luberon Verdon Agglomération:

M. SALVADOR

Mme Virginie VAN EYCK

SCoT de l'Aire Gapençaise :

M. Benoît ROUSTANG

M. Pascal SAUTY

SCoT Métropole Aix Marseille Provence :

M. Jean David CIOT

Mme Laetitia BERTHIER FLANDIN

Mme Julie BOGHOSSIAN

M. Timon PAUL

SCoT Pays d'Arles:

M. Hervé CHERUBINI Mme Aurélie GABON

SCoT Rhône Provence Baronnies :

Mme Mathilde ROLANDEAU (pouvoir)

SCoT Pays d'Apt:

Mme Célia DEFRANCE

SCoT Sud Luberon:

Mme Geneviève JEAN

Mme Cécile RHE

SCoT Vaison Ventoux :

M. Julien DAUBERT

SCoT Arc Comtat Ventoux:

M. Gilles VEVE

Mme Amandine GENARD

SCoT Estérel Côte d'Azur :

M. Gérard CHARLIER de VRAINVILLE

M. Paul Christian OLLIER

SCoT Cœur du Var :

M. Yannick SIMON
M. Thierry BONGIORNO
Mme Claire ACCOSSANO

SCoT Provence Verte Verdon:

M. Franck PERO

Mme Emmanuelle LASSEE Mme Sylvie BERTHOMIEU

SCoT Provence Méditerranée :

M. Cédric BAZET SIMONI (pouvoir)

Communauté de Communes de Fayence :

Mme Nathalie BAUJOIN

Nice Métropole Côte d'Azur :

Mme Nathalie BERTHOLIER Mme Malika PASSCHIER

SCoT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue :

M. Fabrice LIBERATO
M. Nicolas DONNADILLE

SCoT du Bassin de Vie d'Avignon :

Mme. Pascale BORIES Mme. Julie RIMBOT

Mme. Clairmande ROBICHON

Référent communes et EPCI non couverts par un SCoT :

M. Dominique MOULIN

Communauté de Communes de Serre Ponçon :

M. Christian DURAND Mme Emma CORBIN

SCoT Provence Alpes:

M. Gérard PAUL

M. Raphaël VERA

Communauté de Communes Pays des Ecrins :

M. GIORDANO

SCoT Briançonnais:

M. VIOUJAS

Mme Julie VANTHUYNE

Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon :

M. Gilles RIPPERT

SCoT'Ouest:

Mme Michèle PAGANIN (pouvoir)

Mme Emma VERAN

SCoT Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Mme Cécile MENGARELLI Mme Margaux BRUNET

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins :

M. Laurent CHEVALIER

SCoT Alpes d'Azur :

Mme Maud ORNE GLIEMANN

REGION Sud Provence Alpes Côtes d'Azur :

M. Olivier BAUDY

M. Jean-Baptiste CHABERT Mme Aurélie CHARPENTIER Agence d'urbanisme d'Avignon :

M. Nicolas POIROT

Excusés:

Mairie de Brignoles :

M. Didier BREMOND

SCoT Rhône Provence Baronnies:

Mme Chrystelle RUYSCHAERT

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

M. David GEHANT

Bonjour à tous, nous allons pouvoir commencer, je vous propose de commencer par un petit tour de table. Merci pour votre présence.

TOUR DE TABLE

INTRODUCTION ET RAPPEL DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE DES SCOT :

Franck PERO – Elu Référent Régional de la Fédération des SCoT – Référent SCoT au Syndicat Mixte Provence Verte – Verdon – Maire de Bras

Nous sommes réunis pour la Conférence des SCOT et la contribution que doivent faire les territoires et qui doit parvenir à la Région avant le 22 octobre 2022. Donc deux jours après.

Mon introduction contrairement à d'habitude commencera d'abord par adresser des remerciements qui se font de coutume dans la conclusion.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Didier BREMOND Maire de Brignoles de nous accueillir et qui n'a pas pu être là ce matin. Il m'a chargé de vous passer un message : « il est très heureux d'accueillir cette Conférence des SCoT sur sa commune ».

Je remercie évidement tous les élus présents pour votre mobilisation, évidemment aujourd'hui mais également tous les mois qui ont précédés, puisque cela fait 1 an que l'on travaille ensemble. Je vous remercie pour votre mobilisation car vous avez été des éléments essentiels.

Mes remerciements vont également aux techniciens des territoires qui ont fait un travail colossal en peu de temps. Je voudrais donner une mention spéciale à Julie et Sylvie, qui ont été le moteur de ce projet, mais je n'oublie évidemment pas les autres techniciens, mais Julie et Sylvie ont joué un rôle central et un très gros investissement que je tenais à saluer aujourd'hui.

Je remercie la Région, encore à nos coté aujourd'hui, merci. Et je voudrais excuser l'absence de Monsieur David GEHANT, Vice-Président à la Région en charge de l'aménagement du territoire, de l'aide aux communes et aux intercommunalités, que nous avions invité un peu tardivement. Il était mobilisé sur une autre réunion, il aurait aimé être là et m'a demandé de l'excuser.

Je remercie Madame Sella GASS, Directrice de la Fédération Nationale des SCoT, qui a été aussi une aide très précieuse, avec une veille juridique, la mise à disposition de données chiffrées et un partage de tout ce qu'il se passait sur les autres territoires. Merci à Stella pour ces remontées d'informations, qui ont été d'une aide précieuse.

Je remercie évidement les agences d'urbanisme qui ont aidé notamment la Région et les territoires à avoir des données chiffrées sur les SCoT.

Je vous rappelle un peu les principes que nous avons décidé pour le fonctionnement de la séance ; je ne vais pas faire une introduction sur la loi, pour ne pas faire la réunion avant la réunion. La proposition qui est proposée et qui vous a été envoyée lundi est considérée comme légitime. Elle est issue d'un travail collaboratif de nos territoires depuis maintenant un an. Il n'y aura pas de vote de chacun des articles mais chacun, ici présent, pourra s'exprimer et un compte-rendu détaillé de chaque intervention sera annexé à cette contribution. Nous ferons ainsi remonter les points d'accords et de désaccords qu'il peut y avoir auprès de la Région.

Ce que je vous demande c'est de faire des interventions courtes pour retracer l'intégralité des débats, et faciliter la rédaction et la lecture du compte-rendu.

Je sais qu'il n'y a pas d'accord unanime sur tous les points, une motion a été envoyée dernièrement. Je voudrais que l'on n'oublie pas la motivation initiale qui est le pilier de notre contribution : ne pas opposer les territoires. On a dit que l'on ne voulait pas opposer ville et village / métropole et ruralité. Et que chacun ici présent, quel que soit sa taille, quel que soit le SCoT, quelle que soit la commune, a son rôle à jouer, a ses besoins et c'est l'esprit qui nous a animé depuis le début.

Chacun de nos débats aujourd'hui est légitime. Chacune des positions que nous allons défendre est légitime. Mais n'oublions pas que nous sommes là pour nous rassembler et faire une contribution auprès de la Région qui nous réunit. »

M. PERO introduit le sommaire de la Conférence : Voilà pour notre introduction, nous allons passer directement au sommaire.

- Rappel du cadre de la loi, de la méthode de travail et de l'après conférence ;
- Regard de la Fédération des SCoT sur le rôle pivot des SCoT dans la territorialisation du ZAN;
- Présentation de la proposition de la Conférence des SCoT;
- Conclusion

M. PERO énumère les grands principes de la loi Climat et Résilience.

- Le Zéro Artificialisation Nette s'impose à nous d'ici 2050 avec la loi Climat et Résilience qui a été adoptée en août 2021. Trois paliers : -50 % de la consommation des Espace Naturels Agricoles et Forestiers entre 2021-2030, réduction de l'artificialisation avec un principe de bonus-malus entre 2031 et 2040, et une nouvelle réduction de l'artificialisation entre 2041 et 2050 pour arriver au Zéro Artificialisation Nette en 2050.
- Une Conférence des SCoT a été intégrée dans la loi pour que les territoires se réunissent et soient force de propositions auprès de la Région. Le délai était de 6 mois, il a été prolongé de 8 mois et l'on se rend compte aujourd'hui que c'est encore bien trop court pour faire des propositions constructives.
- Les documents d'urbanisme doivent rentrer en compatibilité dans un délai imparti : donc le SRADDET doit être compatible à la loi Climat et Résilience pour le 1^{er} trimestre 2024, les SCoT avant 2026 et PLU – PLUi avant 2027.

M. PERO rappelle le positionnement des élus au sujet de la loi Climat et Résilience qui est ressorti des diverses réunions politiques, du mécontentement de chacun et lit le courrier politique qui sera la pièce d'accompagnement de la contribution. Ce courrier est adressé au Président Renaud Muselier.

<u>Lecture du courrier adressé à Monsieur le Président Renaud MUSELIER (cf. pièce d'accompagnement de la proposition)</u>

M. PERO rappelle que ce courrier est issu d'une proposition de Monsieur Yannick SIMON (Président de Cœur du Var), qu'elle a été un peu remodelée, mais que les mots sont dits et reflètent bien ce que les élus ressentent, face à la loi Climat et Résilience.

M. PERO rappelle les méthodes de travail qui nous ont guidé depuis 1 an.

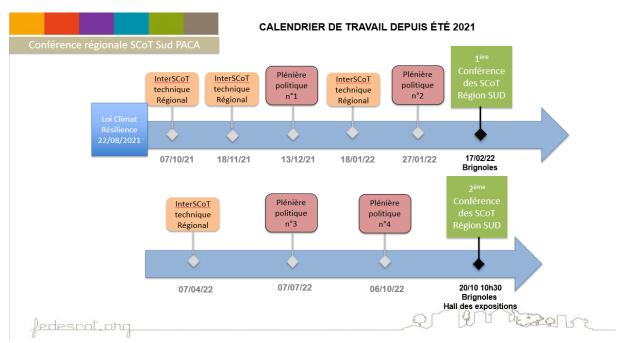
La diversité du territoire régional avec 31 SCoT, dont 5 inter-régionaux. 5 EPCI non couverts (107 communes) et 14 000 ha de consommation d'ENAF (d'après les chiffres de la consommation remontés par l'Etat, et qui ne sont pas forcément approuvés par la Conférence)

Une complexité du territoire régional comprenant quatre espaces avec des spécificités propres :

- L'espace Alpin avec 10 périmètres de SCoT, 4 EPCI hors SCoT (56 communes), 1 SCoT interrégional
- L'espace Azuréen avec 8 périmètres de SCoT et 1 EPCI hors-SCoT (51 communes)
- L'espace Provençal avec 5 périmètres de SCoT
- L'espace Rhodanien avec 8 périmètres de SCoT dont 4 SCoT inter-régionaux.

Sur la méthodologie depuis l'élaboration de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les territoires se sont immédiatement organisés avec le peu de moyens, le peu de données mis à leur disposition. Un nombre d'échanges aussi bien techniques et politiques ont pu avoir lieu.

M. PERO présente le calendrier des différents échanges, sans oublier le travail interne réalisé entre temps. La première Conférence des SCoT 17 février 2022 et la Conférence des SCoT se clôture aujourd'hui même, le 20 octobre 2022.



M. PERO souhaite aussi aborder l'après Conférence. Il constate que le temps était trop court pour aller plus loin dans les scénarios et apporter un travail consolidé.

Il propose que la conférence des SCoT du 20/10/2022 ne soit juste qu'une étape et que les territoires puissent continuer à travailler ensemble. Il est important de continuer d'être force de proposition et de travailler conjointement avec la Région.

Il propose deux gros items :

- Critériser et proposer une liste des projets d'envergure conjointement avec la Région.
 Aujourd'hui, la liste qui est dans la contribution est juste un recensement des différents
 projets. L'InterSCoT n'a pas eu le temps de critériser et de définir ensemble qu'est-ce qu'un
 projet d'envergure nationale et d'envergure régional? Il est important que nous soyons force
 de proposition.
- Etablir des scénarios de territorialisation. M. PERO propose de travailler avec l'aide de la Région et des agences d'urbanisme sur des scénarios de territorialisation.

Il rappelle que la Conférence du 20/10/2022 n'est qu'une étape et réitère sa proposition de continuer à travailler ensemble demain.

M. PERO laisse la parole à Madame Stella GASS (Directrice de la Fédération Nationale des SCoT).

Mme Stella GASS:

« Merci beaucoup, vous l'avez rappelé effectivement Monsieur PERO, que la Conférence des SCoT a été proposée par les Sénateurs au moment de la commission mixte paritaire pour vous donner un droit de proposition. Je pense qu'il est utile de rappeler le sens politique de cette proposition.

En effet, les législateurs ont considéré que la gestion économique du foncier et la lutte contre l'artificialisation, était une compétence du bloc local. Cela avait d'ailleurs été rappelé dans les ordonnances de loi Elan de modernisation des SCoT, qui est un outil des élus intercommunaux. L'objectif était donc de pouvoir faire du Bottom-up de manière ascendante, avec des propositions sur un sujet. Vous l'avez noté dans tous vos travaux, et cela se ressent aussi dans votre contribution éminemment complète.

Vous l'avez dit aussi, vous avez eu un calendrier très serré pour travailler, dans une organisation au sein d'un même espace régional. Ce n'est pas forcément si courant de faire travailler les élus du bloc local à l'horizontal pour discuter entre eux d'une contribution politique à une Région. Cet exercice vous l'avez quand même fait, vous vous êtes réunis collectivement, et rien que ça doit être considéré comme une réussite.

Le sujet, on l'a dit souvent, est compliqué. Il inviterait plutôt au repli sur soi et à défendre ses intérêts particuliers de territoire, parce que le foncier va baisser de manière tellement drastique ce qui n'incite pas forcément à la coopération. Pourtant, le législateur vous a demandé de faire exactement l'inverse.

Dans tous les travaux menés par la Fédération Nationale des SCoT, au regard de la complexité du sujet qui est mis sur la tête des élus, nous nous sommes dit que finalement, les solutions se trouveront dans la solidarité et la complémentarité des territoires. Et surtout, la construction de solutions sera basée sur l'intelligence collective. A la fois, avec entre élus, avec les partenaires publics et privés et aussi en dialogue avec la population. Donc en réalité, le travail que vous êtes en train de mener, ne fait finalement que commencer.

Aujourd'hui, vous allez remettre une contribution parce que vous avez l'échéance du 22 octobre, mais en réalité le travail loin d'être terminé. Je pense que vous en avez tous conscience. La proposition que vient de faire Monsieur PERO montre bien qu'effectivement il est reste encore du travail.

Il est vrai que le contexte législatif ne parait pas tout à fait pas clair. Par contre, il y a des choses dans ces incertitudes qui sont très claires et que je souhaite repartager avec vous. Vous le savez, le Ministre BECHU a lancé une concertation en disant qu'il attendait les territoires sur la complexité de cette loi, sur les modalités d'écritures qui ont été choisies, et sur le mécano de descente des objectifs vers les territoires. Par contre, autant la concertation est ouverte autant il nous a été indiqué, aux associations d'élus au niveau national, qu'en l'état actuel des décisions politiques, le gouvernement n'entendait pas remettre la loi en discussion.

Cela veut dire que tout ce qui est inscrit dans les textes : le calendrier, la manière de traiter les grands projets, les objectifs 50% par région et la territorialisation, sont des objectifs qui sont connus et qui n'ont pas vocation à changer. Ils nous ont dit également qu'ils réfléchissaient à la question des grands projets, ce qui porte une difficulté, vous l'avez noté chez vous aussi.

Donc la 1ere ministre a demandé à Région de France de faire des propositions sur la manière de limiter l'impact pour le bloc local du foncier consacré aux grands projets. Mais à périmètre constant dans la loi, vous avez bien compris que même si on fait une enveloppe régionale, si la loi reste écrite comme elle est écrite, le montant du foncier qui sera mis dans une enveloppe nationale pour les grands projets viendra en déduction des enveloppes des SRADDET et donc du bloc local.

Ensuite, il y a la question de la modification des décrets. Le décret sur le SRADDET, à priori, ne devrait pas beaucoup bouger, notamment l'inscription dans le fascicule des règles des objectifs de la loi.

Il y a plus d'ouverture sur la question du décret sur la nomenclature de l'artificialisation. Le Ministre BECHU a dit aux associations que l'on pouvait considérer qu'il serait retiré. Néanmoins, il a été dit par un conseiller du ministre, qu'il y aurait que 20% de modification du décret in fine. Par conséquent, si on prend un peu de recul : on connait le cadre législatif et règlementaire de cette loi, mais en fait, les ajustements qui auront lieu, s'il y en a après la concertation, seront relativement à la marge par rapport au contexte juridique que vous connaissez.

Le dernier sujet que je voulais aborder, c'est la question de la territorialisation, sujet qui est à l'ordre du jour d'aujourd'hui et cette question des - 50%. Vous l'avez lu dans le mail qui a été envoyé, il y a une référence aux échanges que nous avons eu sur ce sujet. Je voudrais clarifier les raisons qui explique pourquoi nous avons dit cela.

Chaque région a une diminution de -50% à intégrer dans son périmètre régional. Pour le bloc local, il n'y aura aucun territoire à -50%. Le bloc local devra faire des efforts supérieurs à 50%. En effet, dans la réalité on va déduire les grands projets de l'enveloppe régionale. Ils seront mutualisés. Donc, in fine, vous allez porter en solidarité les grands projets de votre territoire. D'où l'intérêt de les hiérarchiser correctement et de vous poser la question de la clef de la répartition de ces grands projets entre vous.

La deuxième raison pour laquelle le -50% n'existe pas, c'est qu'en réalité il y a un objectif obligatoire dans la loi pour les régions de mettre en place une territorialisation prenant en compte les dynamiques démographiques et économiques. Une liste dans le décret du SRADDET prend en compte une série de critères de territorialisation. Une région qui inscrirait -50 % pour tous ses territoires, aurait du mal à justifier comment, au regard des différents critères de territorialisation identifiés dans le décret du SRADDET, il puisse y avoir une similitude des territoires et que tous aient une territorialisation à -50%. Donc c'est deux raisons, m'amènent à vous dire que le scénario de -50%, qui a beaucoup été évoqué

dans tous les territoires de conférence, a été écarté par quasiment toutes les conférences des SCoT, considérant que ce n'était pas un réel scénario juridiquement viable. C'est la raison pour laquelle on a tenu cette position. Certaines Conférences des SCoT l'ont laissé dans leurs contributions mais cela pose un problème juridique.

Il est normal que vous ayez une anxiété sur la réduction du foncier, l'ambition qui est fixée par la loi est colossale, le pas de temps pour la mettre en œuvre aussi. Néanmoins, ce que l'on dit à la Fédération c'est que le ZAN est un moyen pour répondre au dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Mais vous, en tant qu'élus local, vous avez une révolution de l'aménagement du territoire bien plus vaste qu'uniquement la question du ZAN à réaliser.

On a parlé dérèglement climatique, accélération des risques, accès à la ressource en eau mais vous avez aussi d'autres enjeux à traiter : les enjeux de réindustrialisation, l'accès au logement à coût abordable pour les habitants et notamment pour les personnes aux métiers essentiels, qu'on a dit essentiels au moment du covid et qui ont des problématiques de logements dans les territoires très structurants, et qui le sont de plus en plus en liés à l'évolution des coûts liés à Climat et Résilience et au covid. On a aussi l'adaptation au vieillissement de la population, mais également la transition énergétique. Vous le savez le gouvernement est en train de travailler sur une loi qui est à la fois sur une voie d'accélération du développement des énergies renouvelables et pour lesquelles il y aura une part d'artificialisation structurante que vous aurez à intégrer dans vos stratégies territoriales. A cela s'ajoute également la mutation du commerce mais aussi les enjeux alimentaires dans les territoires.

Donc, vous le voyez au regard de tous ces sujets, c'est une révolution de l'aménagement du territoire qui est à l'œuvre et c'est à vous de mettre en place vos stratégies territoriales de SCoT pour 2026. La loi Climat Résilience déclinée dans les PLU en 2027 doit permettre le changement de trajectoire des territoires pour faire face à tous ces défis.

Comme tout ceci est très compliqué, qu'on a l'impression de faire face à une montagne infranchissable, les élus de la Fédération nous ont demandé de faire très modestement une contribution pour vous aider à réfléchir aux nouveaux modèles d'aménagement du territoire. En effet, tout ce qu'il se passe nous montre que l'on ne va pas pouvoir urbaniser et développer nos territoires comme on l'a fait ces 60 dernières années. Il va bien falloir pourtant répondre aux objectifs de politiques publiques que vous avez dans les mains. Donc on a fait une étude sur les nouveaux modèles d'aménagement, que je vous encourage à la lire. Dans tous les cas, la Fédération Nationale des SCoT sera à votre disposition pour vous aider sur les solutions pour résoudre ces problématiques.

M. PERO remercie Stella pour son intervention et demande s'il y a des questions ou des interventions.

Mme Michèle PAGANIN prend la parole :

« Je voulais juste compléter la lettre que vous allez envoyer à notre Président de Région, Jérôme VIAUD président du SCoT Ouest Alpes Maritimes, a rencontré notre sénatrice Mme Dominique SASSONNE, une de nos sénatrices des Alpes Maritimes, pour faire remonter aux instances nationales notre profond désarroi et notre véritable inquiétude quant à l'application et la situation dans laquelle nous sommes. Nous pouvons avoir son soutien et elle est à nos côtés au sénat pour nous accompagner, voilà je voulais le préciser car Jérôme VIAUD l'a rencontrée ces derniers jours. Merci. »

M. PERO indique que des combats sont encore menés par les législateurs. Il y a le Sénateur BLANC, les sénateurs du Var qui sont mobilisés pour faire remonter les difficultés des territoires à appliquer la loi. Les élus, législateurs, députés, sénateurs élus maires doivent continuer à faire remonter les

incohérences et les difficultés d'application de cette loi. C'est un peu le sens du courrier d'accompagnement. Pour une fois, le législateur à penser à demander l'expression des territoires. Certes dans un délai trop court, mais il est important de s'exprimer là-dessus et c'est le but de la proposition.

M. Fabrice LIBERATO:

« Pour l'espace Rhodanien, comme dans tous les espaces d'ailleurs, on a souhaité jouer collectif depuis 1 an. C'est ce qu'on a fait au travers des réunions plénières politiques, nos clubs de techniciens et d'élus. Pour notre espace, nous avons remarqué qu'il n'y avait pas d'InterSCoT et nous l'avons créé grâce à cette dynamique qui nous a été proposée. C'est un point positif.

2^{ème} point, Franck tu as été l'animateur de qualité qu'il nous fallait. Nous, nous avions juste le regret du 6 octobre dernier, où notre motion fait état et corrobore ce qu'on a entendu me semble-t-il aujourd'hui sur les principes fondamentaux et généraux de la loi. »

M. Franck PERO demande à ce que l'on puisse parler de la motion plus tard dans le déroulé de la séance.

M. Fabrice LIBERATO reprend la parole :

« Nous avions pour l'espace Rhodanien, contrairement à nos amis voisins les trois autres espaces, le 7 juillet dernier, nous étions favorables à une maille différente. Or, aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on écoute les propos de l'Etat sur l'après, parce que le Zan n'est qu'une étape, un moyen et je suis tout à fait d'accord là-dessus. Finalement, j'ai l'impression que l'on ressort le débat de la maille. Je pense notamment aux territoires qui n'ont pas de SCoT, comme nos voisins Alpins en particulier. J'ai l'impression qu'on rétropédale à nos débuts de travaux, même si ceux-là ont du sens. Bien sûr, le point positif c'est que nous avons travaillé et que cela nous a permis de nous fédérer autour de l'InterScot et donner de l'énergie régulière. Au-delà de nos 8 représentations, on a informé en cascade tous les élus des territoires. Nous avons porté par cette motion, c'est vraiment une ambition du bloc local. C'est-à-dire que chaque élu a été questionné, interrogé et nous nous y sommes armés dès le début. On n'est pas plus fort que d'autres, on a joué collectif. Finalement de cela, on peut en tirer une ambition nouvelle qui est de travailler aux côtés de la Région, mais également plus en amont avec les personnes autour de cette table.

Bien sûr qu'il faut s'occuper du climat, d'une crise alimentaire, d'une crise énergétique. Nous en sommes bien conscients. Cela rentre aussi dans un calendrier électoral 2026 – 2028. Nous alertons sur les méfaits, tout à coup on se rend compte, qu'il faut apporter une ambition particulière au ZAN sur nos territoires. Au vu des réunions publiques que nous avons amorcées, des discours sur la même entente, sur les mêmes particularités, tout en respectant les spécificités, cela est très compliqué. Mme Stella GASS parlait de bloc local à l'horizontal, il va vraiment falloir faire des efforts.

Et la motion, tout ce qu'on a dit reflète ce que l'Etat va faire. C'est-à-dire qu'il va nous museler. C'est bien de se revoir, ça fait toujours plaisir. L'addition des intelligences c'est l'intelligence collective ça a été rappelé... Voilà, je ne suis pas désabusé mais tant de travaux et d'énergie, c'est chronophage, j'ai du mal à saisir la connexion de notre droit de proposition qui nous a été attribué pour au final quel retour ? Quelle écoute réelle et pragmatique va-t-on obtenir de ça ? Je n'ai pas saisi encore tous les objectifs attendus.

Merci »

M. Franck PERO demande s'il y a une autre intervention avant de continuer le dérouler de la séance. Il rappelle qu'il souhaiterait continuer à ne pas opposer les territoires. Il est nécessaire de conserver cela. Il rajoute que chaque parole est évidement légitime.

Il indique que la proposition de la Conférence se décline en 7 chapitre. Il précise que la partie 4.2, qui est l'objet principal de la motion, sera abordée plus en détail par la suite. Il souhaite dans un premier temps valider les points qui nous rassemblent. M. PERO précise que concernant le chapitre 5 sur les projets d'envergure, que l'interscot n'ayant pas eu le temps de trouver une critériserisation commune qui justifierait l'envergure des projets, il a été choisi de ne pas statuer entre les territoires et d'afficher l'ensemble des projets remonté.

Concernant les parties 1,2,3,5,6,7 il n'y a eu aucun retour négatif.

M. Franck PERO propose donc, de valider dans un premier temps les parties 1,2,3, qui font consensus pour pouvoir s'attarder ensuite sur le chapitre 4 qui fait débat.

La Conférence des SCoT valide cette proposition.

M. Franck PERO développe la partie 4.

4.1 – Quelle méthode de calcul utiliser pour la consommation foncière ?

Ça aussi ça a fait l'unanimité, de ce que j'ai pu voir dans les contributions de chacun, c'est-à-dire, en bref qu'on utilise toujours nos outils pour pouvoir comparer la consommation foncière. Les outils des territoires sont conservés et seront d'un appui essentiel comparatif pour les données du fichier foncier et autres outils qui seront développés.

C'est bon pour tout le monde sur le 4.1?

M. Philippe MAGNUS

« S'il y a une discordance entre l'OCSOL-PACA et le MOS, qu'elle méthode s'applique ? Surtout lorsque le MOS a été en partie financé par la Région, autant prendre les données les plus précises possible. »

M. PERO explique que ce sont les services de l'Etat qui trancheront mais que ce qui est demandé dans la proposition c'est de défendre nos outils qui sont notre richesse. Il est essentiel d'avoir des données factuelles pour comparer les chiffres et faire entendre nos chiffres.

Ce sont les services de l'Etat qui trancheront, mais ce que la Conférence demande auprès de la région et des services de l'Etat à travers notre contribution, c'est de défendre nos outils qui sont notre richesse. La loi dit que ce sont les fichiers fonciers qui feront foi mais les élus ont tout intérêt à garder leurs propres données pour pouvoir avoir les moyens de comparer les chiffres.

M. Philippe MAGNUS reprend la parole :

« On nous demande d'organiser nous-même notre exécution. On parle de projet d'intérêt régionaux qu'il va falloir intégrer alors qu'on nous demande d'anesthésier le territoire. C'est un peu schizophrène comme discours.

En ce qui nous concerne, nous les projets n'ont pas été intégrés. Les -50% sont à répartir entre nous, et si on n'est pas d'accord, on le traite au niveau du SCoT. Nous on ne veut pas se battre entre nous, la loi est mal faite, personne ne va en tenir compte »

Mme Pascale BORIE

« Oui effectivement je suis complétement d'accord avec vous, d'où la motion qui évoque cette problématique de critères et Stella l'a parfaitement signalé à l'instant. Je suis SCoT inter-régional. Et nous procédons de la même manière coté Occitanie sur l'objectif des -50%. Nous n'avons pas cherché à chiffrer, en tout cas au niveau de la conférence des SCoT. Mais le critère des projets d'envergure nationale et régionale va être terriblement impactant. Et ce que je viens d'entendre sur ce que vous avez dit Stella, m'interpelle encore plus. Je ne suis pas commune rurale, je suis maire d'une commune de 12 000 habitants, enfin dans le Scot que je préside, il y a aussi des territoires ruraux. Si je me mets à la place de tous les Scot ruraux, si en plus, on intègre les critères de développement de population, franchement sur tous les espaces ruraux, le développement de population va être largement moindre et si on retire, on déduit les projets d'envergure nationale, régionale, on peut parler d'équité mais il ne leur restera rien. Il leur ne restera même pas le critère de développement urbain et le développement économique forcement est différent. En clair, ne nous réfugions pas derrière un joli mot qui s'appelle équité. On se retrouve sur la confrontation de territoire qu'on nous impose, c'est terrible.

Et en effet, je reprends ce que vous avez dit, c'est-à-dire qu'il va y avoir beaucoup de discussions par la suite, j'espère qu'on va arriver à des discussions constructives, parce qu'il faut absolument défendre vis-à-vis des services de l'Etat qu'on ne peut pas imposer, sur les calculs que les techniciens ont fait. Sur les 7000 ha, aujourd'hui, nous avons la moitié qui sont posés en projets envergure nationale et régionale. Comment on peut imposer à l'ensemble des territoires uniquement cette portion congrue. Là, on a en effet une vraie difficulté collective. »

M. Yannick SIMON

« Moi, tout ce que j'espère c'est tout ça ne servira à rien. Pour la simple et bonne raison, que la seule solution et unique, c'est l'abrogation de cette loi. Tout ce qu'on fait là, c'est le partage de la misère. Le jour où on se réuni entre SCoT, ça va déjà battre entre SCoT, et je ne vous parle pas à l'intérieur du SCoT, lorsqu'on va devoir se partager un demi hectare.

Aujourd'hui, on n'est pas là pour approuver, on est là pour essayer... C'est très vicieux, c'est très pervers, on nous donne l'impression qu'on peut influer sur l'avenir. Avec une telle loi, l'avenir il y a en a plus. On va entériner les problématiques de demain. C'est un alibi politique. Certes, ça partait d'un bon principe : discuter entre nous, faire quelque chose. On va discuter pour un partage. Mais pour partager quoi ? On va rien partager puisqu'il suffira qu'il y ait un projet d'intérêt national et on va diviser. On est en train d'entériner une catastrophe socio-économiques pour les prochaines années. Tout ça parce qu'il y a 3 maires verts dans un bureau qui ont décidé que c'est la France qui était uniquement responsable du dérangement climatique. La France, c'est 1% des GES, il faut qu'on arrête de nous faire croire que c'est parce qu'on va faire une école, un hôpital, une villa, un hangar agricole qu'on va changer le sort de la planète. C'est ça la philosophie de cette loi. Et nous derrière, il va falloir qu'on encaisse et que l'on soit capable de dire à nos administrés que les projets ne sont plus possibles. Ce qu'il faut ce n'est pas des réunions InterSCoT. Ce qu'il faut c'est une jacquerie. Nous ne pouvons pas compter sur une instance AMF et compagnie. Quatre gabarits avec un gilet jaune sur un rond-point ont plus de poids décisionnel pour faire changer des règlements et des lois, que des élus réunis. Moi je suis désabusé, totalement désabusé, c'est une catastrophe socio-économique. »

M. Gérard CHARLIER de VRAINVILLE

« Je pense quand même que l'Etat manipule de la nitroglycérine. Et vous savez quand on manipule de la nitroglycérine, ça peut péter à un moment donné. Parce que là franchement, quand ça va bloquer, les gens vont venir vous voir vous élus. Ils ne vont pas aller voir le ministre des collectivités. Comment vous expliquerez que tous vos projets sont bloqués. A côté de ça, vous avez des pénalités loi SRU, on nous demande de construire du collectif à mort, de faire la ville sur la ville. Une question qui m'interpelle à laquelle je n'ai pas encore eu de réponse : le quid des friches ? Qu'est-ce qu'on appelle terre exactement agricole et qu'est-ce qu'on appelle friche. Est-ce que les friches sont comprises là-dedans ou non ? Il y a plein de définitions comme cela qui sont creuses et extrêmement inquiétantes, car on met tout et son contraire dedans. Si c'est à nous de décider je veux bien mais comment on fait avec quelque chose de creux qui n'est pas défini. Quid de la Loi SRU, est-ce qu'on est exonéré des pénalités ? On manipule la nitroglycérine qui risque d'exploser à un moment donné. »

M. Jean-David CIOT

« Sur le sujet qui vient d'être abordé sur les consommations d'espace, j'entends la position de nos collègues, que je peux partager même si l'on ne va pas être d'accord. Et, je partage l'ensemble de l'analyse, c'est-à-dire que si on n'est pas capable de porter des projets d'envergure sur la totalité de la région, on ne peut pas les renvoyer dans une motion sur les deux territoires des métropoles. J'y reviendrai peut-être plus tard si on n'arrive pas à trouver quelque chose de consensuel.

L'élément est totalement réversible. Juste pour dire qu'il faut faire attention lorsqu'on écrit des choses, je suis très content que la Conférence est solidifiée les 8 SCoT du périmètre de l'axe Rhodanien, avec une petite partie du territoire dans les Bouches du Rhône, au demeurant fort important sur l'histoire. En tout cas, ça solidarise les 1,9 millions d'habitants sur le SCoT Aix Marseille Provence et 40% de création du PIB, il faudra que l'on fasse attention collectivement à tout ça, parce que c'est aussi une richesse globale. Si c'est juste pour se solidariser dans notre coin, au sein des sous-territoires que l'on aura défini, cela ne règlera pas le problème de la Région qui sera obligée d'avoir des éléments pour trancher qui seront différenciant. C'est tout l'équilibre que l'on essaie de chercher et c'est pour ça que l'on participe à ces travaux, et si on n'y arrive pas, on verra. Sur la loi, je pense que l'on est un peu faible pour suivre nos actions ... je vous remercie. »

Mme Emma VERAN

« C'est difficile de ne pas réagir, je partage tout ce qui vient d'être dit. Il ne s'agit certainement pas, puisque certains sujets on n'a pas le temps, de prendre la défense des associations d'élus, qui cela-dit font ce qu'elles peuvent avec ce qu'elles ont. Je rappelle en ce qui concerne L'AMF, elle a fait un recours en conseil d'Etat pour l'annulation de ces décrets, mais ce n'est pas le sujet. Je voudrais juste aller dans le sens de ce qui va être dit. C'est que le pire, c'est qu'on agite la carte de la différenciation, de la territorialisation alors qu'en réalité ce ne sont que des simulacres. C'est très schizophrénique comme exercice car d'un côté, on trouve que tout ça est un peu délirant et de l'autre côté, il faut bien jouer le jeu et bien faire une proposition pour avoir une chance d'être entendu et éviter que la Région vienne trancher arbitrairement sans se soucier de ce qui se passe ici. »

M. Franck PERO prend la parole :

« Oui, il est vrai on subit, et c'est le sens de l'introduction qui a été faite tout à l'heure. Une loi s'impose à nous, tout n'est pas décidé de manière locale, et le challenge pour des élus locaux est de les appliquer même si nous les partageons pas. C'est le devoir de la république.

Alors, soit nous subissons et nous laissons la main à la Région pour cette loi Climat et Résilience, soit nous essayons de se partager le « quignon de pain ». Le but de cette contribution est d'être force de propositions pour le demain que l'on va subir. Nous avons eu la première conférence en février, où le choix politique avait été de faire remonter des informations à la Région, même si nous ne partagions pas cette loi, pour qu'elle puisse intégrer au mieux les enjeux du territoire. »

M. Franck PERO poursuit le déroulé de la réunion et indique que la maille de territorialisation qui a été choisie, est celle des quatre espaces de dialogue (Alpin, Azuréen, Provençal et Rhodanien). Il précise qu'une territorialisation supplémentaire pourra être mise en œuvre selon le désir des territoires, à l'intérieur de ces espaces, pour re-territorialiser selon les enjeux des espaces.

M. Franck PERO ne souhaite pas rentrer dans des débats qui risqueraient d'opposer les territoires. Il demande à la Conférence que chacun puisse exprimer et indiquer son avis sur la question, afin de faire remonter ces informations à la Région. Il rappelle que les délais étaient très contraints et que la maille votée en juillet n'avait pas fait la majorité. Pour rappel, trois espaces étaient favorables et l'espace rhodanien ne l'était pas.

Mme Pascale BORIE prend la parole :

« Au mois de juillet, il y a eu, en effet, la décision de retenir la maille espace de dialogue. Sauf qu'à ce moment-là, ce qui n'a pas été traité c'est la question d'équité ou d'égalité évoquée lors de la réunion du 6 octobre dernier.

Lors du 6 octobre ce qui a été dit, la maille de l'espace de dialogue est peut-être la bonne maille mais que pour la mise en œuvre.

Ce que je vous propose, c'est de faire comme en Région Occitanie, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas unanimité, mais des nuances, qui ont été portées à la connaissance de la Région.

Nous réclamons que les nuances soient intégrées à la proposition de la Conférence des SCoT et c'est ce qui n'apparait pas dans le texte que vous nous proposez.

Oui pour la maille de l'espace de dialogue pour la mise en œuvre mais pas pour le calcul. »

Mme Emma VERAN

« Ce que j'ai du mal à comprendre c'est le mode opératoire de cet espace de dialogue, de cette maille retenue. Une fois que l'on a défini cet espace, à quelle méthodologie on s'astreint ? Qu'allons-nous faire remonter à la Région qui, elle-même, a des délais et des objectifs à faire respecter ? J'ai du mal à comprendre le « comment » et je ne vois pas, par conséquent, comment convaincre la Région.

Je pense qu'il faut aller plus loin dans l'outil de gouvernance, dans les délais dans lesquels on s'astreint, dans ce qu'on va concrètement fixer... En l'état, c'est un peu flou. »

M. Benoit ROUSTANG

« Je suis assez d'accord avec ce que vous dîtes. Il me semble que le problème que nous avons c'est que nous définissons une maille avant d'avoir défini la façon de faire, les critères. On a abordé une fois, lors d'une réunion régionale, de faire remonter des possibilités de critères, mais nous nous n'avons jamais eu le temps de travailler sur les critères. Comment voulez-vous qu'on définisse une maille si on n'a pas la règle de jeu avant. Aujourd'hui, je ne sais pas quoi dire, car je n'ai pas la règle du jeu. »

M. Jean-David CIOT

« L'équité, c'est la solidarité entre tout le monde en fonction des objectifs que la Région fixera. Aujourd'hui, il y a un point de désaccord que l'on ne tranchera pas, qui est sur la règle de l'équité. Nous sommes totalement opposés à la renvoyer au niveau des territoires, cela n'a pas de sens cela n'enlèvera pas le problème. Nous avons 2 positions : est-ce que l'équité joue au niveau des mailles ou est-ce que l'équité joue au niveau général ? Si nous ne sommes pas en capacité de trancher, nous pouvons signifier les deux et renvoyer à la Région la décision. »

Mme Pascale BORIE

« De toute façon, ce n'est pas nous qui tenons le stylo. Nous, nous sommes force de proposition sur un certain nombre de choses. On a, en tout cas, émis et de valider des points qui ne sont pas neutres 1,2,3,5,6,7. Lorsque l'on regarde l'ensemble de la contribution, on a en fait qu'une petite partie, non des moindres, qui nous inquiète tous. Et on voit bien qu'avec cette assemblée-là, il y a encore beaucoup de questions là-dessus.

Nous avons passé beaucoup de temps en dehors de ces réunions, à discuter de la définition de la maille, à essayer d'imaginer concrètement comment mettre en œuvre son application et comment expliquer tout ça à nos élus en tant que Président de SCoT. Toutes ces réflexions, nous ont fait arriver à écrire la motion.

Finalement, chaque Président de Scot qu'il soit urbain ou rural, va se retrouver face à ses élus, comment va-t-il expliquer ça ? comment va-t-il expliquer la maille ? comment va-t-il expliquer l'équité au niveau régional ? Comment faire comprendre que l'équité c'est Gap, ou Marseille, ou Orange. Finalement, essayons de parler d'une égalité. Chacun en fait dans l'espace de dialogue, puisque le SRADDET donne concrètement une existence à ces espaces de dialogue, donc on va essayer déjà dans votre espace de dialogue on vous impose déjà ça et à vous de mettre en œuvre et de discuter entre vous pour répartir l'application.

Si les services de l'Etat nous imposent ce qui se passe à Nice pour nous, ou à Nice pour ce qui se passe à Avignon Orange ou Gap, ça risque d'être compliqué.

A force de discuter avec tous les techniciens, finalement dans le concret ça sera plus facile pour nous d'expliquer à nos concitoyens nos élus.

Mme Nathalie BERTHOLLIER

« La Métropole de Nice est engagée sur la Transition Ecologique. Nous avons organisé un séminaire avec 51 maires qui ont échangé sur cet objectif de ZAN. La métropole de Nice, ce sont des espaces ruraux, urbains, allant de la mer à la montagne. Nous partageons ce constat qu'il n'est pas évident au niveau de l'intercommunalité de trouver un consensus au vu des territoires qui sont différents.

Nous sommes un peu d'accord avec l'espace rhodanien. En effet, il y a les principes, puis l'application concrète. Il faut donc que l'on soit pragmatique. Notre région est grande, vaste, variée, nous n'allons pas pouvoir avoir -50% par espace, car il y a une mise en commun des projets d'envergure nationale et régionale. Mais une fois cette mise en commun comptabilisée, puis déduite, nous sommes plutôt pour l'égalité des objectifs par espace de dialogue, et ensuite une territorialisation avec des objectifs différenciés entre les SCoT et les intercommunalités. Notre position à ce jour, se fait avec cet objectif d'être pragmatique, concret et de penser à l'applicabilité du mécanisme. »

M. Hervé CHERUBINI

M. CHERUBINI défend la position des intervenantes précédentes. Il ajoute : « si l'on n'applique pas les -50% par espace dans 3 des 4 espaces, il va y avoir des zones qui vont se retrouver avec une quadruple peine : la première peine est nationale, la deuxième peine nous sommes une région où il y a de gros projets d'envergure nationale et régionale qu'il faudra comptabiliser, mutualisé et donc nous allons encore réduire encore l'enveloppe foncière. Si l'on fait une territorialisation différenciée par espace ça sera la troisième peine pour 3 des 4 espaces. Et la quatrième peine sera la répartition à l'intérieur de chaque espace par SCoT, par intercommunalité. Il me semble qu'il faut faire sauter une des peines pour en avoir 3 plutôt que 4. La seule qui pourrait disparaitre c'est le fait de faire du -50% qui sera en réalité du -55% -60% lorsqu'on aura enlevé tout ce qui est mutualisé par espace. Sinon ça va devenir impossible pour certains territoires

M. Franck PERO rappelle que « l'objectif de la loi c'est de mieux consommer. Avoir moins de surface pour autant de projets autant d'ambitions. Il ajoute ensuite que l'objectif de la territorialisation c'est de partir des besoins futurs et pas forcément de partir du passé de celui qui a peut-être beaucoup trop consommé et qui aura un droit demain. Ce n'est pas forcément une équation qui va indiquer que la consommation était utile. Et est-ce que demain mon territoire a autant besoin de consommer pour se développer que ça ?

L'objectif de la territorialisation : c'est de répartir les objectifs d'urbanisation et des projets par rapport aux enjeux de notre territoire, quelques soit notre position géographique où nous trouvons.

C'est pourquoi il y avait des cartes de stratégies régionales, où il y avait les métropoles, les aires d'influences et les zones rurales. Chaque espace a ses enjeux et une centralité qui lui est propre. L'ensemble permettait de répartir à l'échelle régionale des enjeux qui sont propres à des strates démographiques.

La territorialisation à l'échelle des espaces a été décidé de manière majoritaire, et non unanime, en juillet dernier.

La difficulté que nous avons aujourd'hui est de dire que nous allons modifier la contribution c'est que l'on ouvre le champ des infinis. »

M. Franck PERO indique que nous n'avons pas le temps de revoir la contribution.

Mme pascale BORIE précise qu'il ne s'agit pas de réécrire ou de réinventer puisque l'espace rhodanien avait déjà envoyé une proposition rédigée.

M. Franck PERO rappelle qu'il n'est pas le décideur, mais simplement le facilitateur. On doit envoyer la contribution à la Région dans un délai de deux jours c'est pourquoi les annexes de la contribution annexe avec les d'aujourd'hui.

M. Jean-David CIOT

« Je comprends la difficulté de rédaction, et nous pouvons effectivement le faire par motion. A un moment donné, la question qui va se poser c'est : est-ce qu'on a intérêt à se mettre d'accord ? »

M. Jean David CIOT relit un extrait des objectifs du SRADDET de 2019 :

- Recentrer le développement en priorité au sein des espaces les plus métropolisés et conforter les centralités urbaines, afin de limiter la périurbanisation. Et démontre par cet extrait que des hiérarchisations avaient été faites au départ.
- Prioriser la mobilisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes

La version actuelle me convient, si je devais réagir à la motion, je préciserais que la Métropole d'Aix-Marseille représente 40% du PIB, 92 communes, et pourrait être élargie aux communes de la métropole de Toulon. Mais répondre par bassin n'est pas le sens de la règle et de la loi, et ne répond pas à l'objectif actuel du SRADDET.

Mme Pascale BORIE

« On a évoqué qu'on avait acté certaines choses en juillet et on a acté le 6 oct. qu'on intégrerait ce qui avait été dit le 6 octobre et que ce qui avait été proposé le 6 octobre soit mis dans les propos remontés à la Région. »

M. Franck PERO précise que si chacun des SCoT faisait son propre courrier à la Région cela compliquerait les échanges. S'il a été décidé d'enlever les -50% pour tous les espaces, c'était pour écouter les conseils de la fédération nationale des SCoT, qui nous alertait sur le fait que ce n'était pas dans l'esprit de la loi.

M. PERO propose, si ça fait consensus pour tout le monde, de mettre les -50% dans la contribution.

M. Jean-David CIOT

« Il n'y a pas de consensus dans l'expression qui est exprimée par l'espace rhodanien. Il y a une demande de l'espace rhodanien, de dire qu'il y a une version différente de celle du socle commun. »

Mme Emma VERAN demande s'il est possible de rappeler rapidement ce qui avait été dit le 6 octobre.

M. Franck PERO explique qu'en juillet avait été définie la maille de territorialisation à l'espace de dialogue. Seul l'espace rhodanien souhaitait une territorialisation à la maille du SCoT.

Le 6 octobre plusieurs positions sont ressorties. L'une, souhaitait que la territorialisation puisse être différenciée par espace, et l'autre souhaitait d'une part, une égalité d'objectifs par espace de dialogue et d'autre part, que la territorialisation se fasse au sein de chaque espace qui a un objectif commun. Le 6 octobre avait été acté de faire remonter ces deux hypothèses.

Toutefois, après concertation avec la Fédération Nationale des SCoT, nous avons décidé de ne pas indiquer la répartition de -50% par espace car cela n'allait pas dans le sens de la loi.

M. Franck PERO propose si tout le monde est d'accord d'intégrer les 2 hypothèses de scénarios dans la proposition qui sera envoyée à la Région.

Mme Emma VERAN s'interroge sur le fait que la proposition n'ait pas repris l'entièreté de la motion.

M. Jean David CIOT explique que la motion envoyée par l'espace rhodanien parle également de la notion des projets d'envergure et de leur prise en compte par la maille. Il rajoute :

« La double peine serait de dire que l'on fait -50% partout et que les projets d'envergure nationale, régionale et internationale retombent sur la maille, c'est aussi difficile. »

Il précise qu'il est compliqué d'estimer l'impact de ces projets d'envergure tant que l'on ne connait pas les critères des projets d'envergure et in fine, une liste de projets retenue.

M. Jean David CIOT

« L'InterSCoT qui est le nôtre doit continuer à faire un travail sur les impacts et sur la critèrisation des projets d'envergure car on voit bien que les impacts sont colossaux et le sont pour tout le monde, qu'on les aime ou pas. Vous imaginez ce que peut représenter le GPMM pour la commune du Puy-Sainte-Réparade. J'ai le même problème que vous globalement.

Sur l'écriture, effectivement, on peut constater qu'il y a un point de désaccord qui est fondamental, même si j'entends qu'il y a une défiance législative en tout cas sur l'application actuelle de la règle. Mais à un moment, il faudra bien que l'on règle le problème des projets régionaux d'envergure nationale, régionale et internationale.

Cela peut faire une lecture à double entrée, nous ne sommes pas obligés à avoir un consensus tout en ayant une seule écriture. »

M. Jean David CIOT ajoute que si plusieurs écritures sont faites, cela affaiblira considérablement la proposition, et les positions politiques se durciront.

M. Fabrice LIBERATO

« Il ne s'agit pas d'une motion de censure, c'est une motion de participation et d'engagement d'une équipe et d'émulation d'un groupe de techniciens et d'élus. Je tiens à le marteler. La maladresse, c'est lundi pour jeudi, nous n'avons pas saisi l'effet de ne pas prendre en compte nos positions dans le compte rendu du 6 octobre.

Sur les projets d'envergures, le soleil se lève pour tout le monde au même endroit, c'est-à-dire la défense de nos territoires, moi je vois un territoire beau et attractif pour tout le monde. Les projets d'envergure régionaux représentent la moitié du potentiel de consommation, soit 3500 ha impactés, à un moment donné, pourquoi s'empêcher de porter nos propositions puisque l'arbitrage de la région ne nous a pas été donné, les règles du jeu ne sont pas fixées. A quoi bon nous retenir sans faire de zèle d'arroser tout le monde, à un moment donné « l'effet boomerang retombera sur notre bobine », donc valoriser nos travaux et nos positions communes, je répète, le soleil se lève pour tout le monde ici, autant pour les pôles urbains, les pôles périphériques urbains, le péri rural, on est une assemblée unie et indivisible, c'est ça la république, la loi est là mais plus que mal faite, elle ne répond à aucun intérêt d'avenir. L'Europe et la France, on est plus que vertueux au niveau mondial, il faut arrêter de s'enfermer dans nos rubriques technocratiques et ouvrir un peu les yeux et avoir un engagement un peu plus politique que technicien. »

M. Benoît ROUSTANG

« Je crois qu'il faudrait avancer, ainsi page 11 du document, la phase : « la Conférence des SCoT demande donc, à ce que la maille de territorialisation...manière différenciée », je propose qu'elle soit modifiée, cette rédaction, ça peut être ou l'espace de dialogue, ou l'autre formulation. »

M. Philippe MAGNUS

« Je voudrais abonder dans ce sens, les débats ont l'avantage de faire avancer les choses, à se poser les bonnes questions, à bien y réfléchir, l'équité c'est à la fois illusoire et subjectif, il n'y a pas que les métropoles dans la vie, le territoire rural vit aussi ou c'est plus simple on rase le territoire rural et on concentre tout dans les villes et on voit le résultat que cela donne. L'Etat pourrait faire l'effort, en notre sens, en les sortant de l'enveloppe. Moi, je suis tout à fait favorable à un arbitrage au sein des SCoT. »

M. Dominique MOULIN

« Il faut qu'on avance, j'entends beaucoup parler de grands élus, moi je suis au fin fond de la montagne, comment je vais expliquer au Maire Saint-Véran qu'il va avoir 0 parce qu'on s'est partagé au niveau de la région et vous qui êtes dans la montagne, vous n'avez pas beaucoup construit, donc la moitié de 0 cela ne fait pas grand-chose. Pour nous c'est complétement surréaliste. Je représente un EPCI de 8 000 habitants, on se pose des questions par rapport à Marseille et Toulon, on a vraiment peur de mourir, les gens viendront voir la réserve d'indien, moi je préfèrerai trouver une solution qui convienne à tout le monde pour la rédaction et faire en sorte qu'il reste quelque chose aux plus petits. »

« Je suis très inquiet, je me demande ce qui va rester pour les territoires alpins, après le covid notre attractivité s'est développée, notre territoire est composé de bourgs centres et de toutes petites communes mais aussi des stations de ski, il faut qu'il en reste pour tout le monde.

La grande inquiétude ce sont les projet régionaux et nationaux, quels sont les critères, nous aussi on peut en trouver des projets d'importance, mais soit on est raisonnable, soit on fait une liste à la Prévert, et on est capable de le faire aussi, on peut imaginer quelques projets, mais il faut arrêter de mettre n'importe quoi dedans. Pour nous, il est très important d'être reconnu, d'avoir « notre part du gâteau », de pouvoir se développer, c'est la survie de nos villages. Je pense, aujourd'hui, qu'il faut prendre en compte ces critères sinon on aura la misère dans quelques années dans nos régions et se sera très très compliqué et cela ne résoudra aucun problème. Les gens des villes ont besoin d'aller vivre dans nos campagnes et il faut qu'ils puissent être hébergés. Je suis très pessimiste par rapport à ça. »

M. Hervé CHERUBINI

« On est d'accord avec l'insertion dans la contribution des deux propositions.

Et je partage les préoccupations de nos amis Alpin. »

M. Yannick SIMON

« Je pense que la demande est légitime. La loi est mauvaise. »

M. Franck PERO

« Cela convient à tout le monde que l'on mette les deux hypothèses : -50 et territorialisation à l'échelle l'espace, la région décidera derrière.

Il n'y a pas de consensus, deux hypothèses sont émises qui ne font pas consensus. »

M. Jean David CIOT

« On est d'accord. »

M. Franck PERO

Sur le 4.3, je simplifie, c'est la demande d'une territorialisation plus fine à l'échelle de l'espace de dialogue. A l'échelle de l'espace de dialogue il y a une nouvelle division. Les élus politiques sont toujours acteurs de la territorialisation au sein de l'espace. Après la région fait ce qu'elle veut.

M. Fabrice LIBERTO

« A quelle moment la région donnera des billes, pour savoir où on va. »

M. Franck PERO

« La région a prévu d'intervenir à la fin de la réunion, il faudra lui poser les questions. »

Mme Emma VERAN

« Ce qui me chagrine un peu, c'est que l'on n'a pas la règle du jeu, on n'a pas les critères, et on doit se prononcer alors que l'on est dans le brouillard. Ce que l'on pourrait dire, de façon un peu plus claire c'est que l'on souhaite rester un espace de dialogue, rester associé à chacune des étapes de la prise de décisions. »

M. Franck PERO

« C'est ce qu'on demande avec les espaces de dialogue ».

Mme Emma VERAN

« L'espace de dialogue aura vocation à être consulté lors de la prise des grandes décisions »

M. Franck PERO

« Tout le monde est ok sur le 4.3 ? Je suis désolé mais cela va être difficile de modifier, je vous rassure, c'est l'esprit de ce qui est écrit et je pense que la région le prendra en compte ».

Sur les projets d'envergure, évidemment cela a fait débat, la liste remontée n'est pas une liste de souhait, c'est le manque de temps qui ne nous a pas permis de faire une remontée qui fasse consensus pour tout le monde. Qu'est-ce qu'un projet d'envergure régionale, on a demandé aux territoires sans filtre de faire remonter les projets qui pour eux selon leurs critères répondaient à un statut d'envergure. On ne sait pas valider ces projets, c'est juste une remontée d'information à la région. Un deuxième travail nous attend avec la région afin de critériser et ainsi de sélectionner les projets.

Je rejoins, tout à fait, ce qui s'est dit aujourd'hui, à savoir moins on en met mieux ce sera, c'est ce que l'on dit depuis le début.

Le deuxième point : c'est que la conférence demande que tous les projets nationaux et internationaux, soient décomptés dans l'enveloppe nationale. On n'a aucune raison de supporter à l'échelle régional. La solidarité doit être nationale et non régionale.

Le troisième point qui a été rajouté dans la contribution ce sont les projets d'envergure internationale. Ces projets, ce n'est ni à l'Etat ni à la région de les porter, il faut que ça sorte complétement de l'enveloppe de consommation. Ce sont des projets essentiels pour le maillage européen. »

M. Fabrice LIBERATO

« 10 secondes très rapides, la sobriété doit aussi s'appliquer à l'Etat et à la région. Si on parle de solidarité collective, d'effort de diminution de réduction de 50% de la consommation foncière au niveau du bloc local, cette réduction doit aussi s'appliquer à la région et l'Etat. »

M. Franck PERO

« C'est déjà écrit dans la contribution – p 13 et 14.

Sur les points 6 et 7, il y a eu consensus, je les passe rapidement, on les a un peu validés dès le départ.

En conclusion, avant de demander à la région de faire une intervention, je souhaite rappeler que le but de cette Conférence était ne pas opposer les territoires, c'est un point essentiel.

Je vous remercie car nous avons eu des débats aujourd'hui qui étaient important à mener. Chacun devait s'exprimer avec ces convictions et chacun a pu écouter. Je vous remercie pour la qualité des débats. On comprend la légitimité de chacun, il y a des disparités dans les documents d'urbanisme et tout le monde n'est pas à la même enseigne. Le SRADDET doit intégrer les territoires qui n'ont pas de documents supra-communaux.

Il est essentiel que l'on continue de travailler ensemble, afin d'être une force de proposition auprès de la région, je ne veux pas parler pour eux, j'espère que ce sera la philosophie de demain, que les élus locaux soient intégrés, écoutés dans les futurs travaux du SRADDET.

Les enjeux de demain : c'est de mieux consommer, on va essayer d'anticiper ce ZAN, de co construire avec la région.

Le travail n'est pas terminé. »

M. Jean Baptiste CHABERT

« Je ne sais pas s'il faut faire différemment la prochaine fois, c'est une question que l'on aurait pu se poser, cet exercice s'est vraiment très bien passé pour la tenue de ces échanges que nous avons depuis maintenant 1 an. Je voulais vous remercier de nous avoir associé à cette concertation, je voulais remercier les élus, les techniciens de s'être mobilisés sur ces sujets et encore une fois excusé notre Vice-Président David GEHANT qui suit ces travaux. On le sait cette question de la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience ne va pas être facile, je vous rassure coté région on n'a pas non plus eu les critères sur les grands projets d'intérêt nationaux et régionaux, on n'a pas d'éléments concernant la gouvernance à mettre en place pour la suite, on agit comme vous de ce que l'on sait de la loi, on fait avec cette incertitude. On n'y voit pas très clair, non plus, mais, pour autant, il nous faut avancer.

En conclusion, je voulais rappeler que la région est soucieuse de concertation sur ce sujet, la concertation n'a pas cessé, on a eu beaucoup de réunions sur les territoires, on a eu des instances territoriales de dialogues, la plénière à Forcalquier, les instances par espace en juin et juillet, et les ateliers spécifiques montagne à Embrun et ruralité à Marseille. C'est la pierre angulaire de notre méthode, la région n'a pas cessé non plus d'interpeller le gouvernement, les ministres successifs sur ces sujets. On a demandé que les projets d'envergure les plus importants soient décomptés des enveloppes foncières régionales car cela dépasse l'échelle régionale. On a demandé que dans les prochaines décennies, les spécificités des territoires, notamment les territoires ruraux soient pris en compte.

En termes de méthodes, la concertation ne va pas être abandonnée, elle se poursuit, à l'écran, vous avez le calendrier des grandes étapes, des étapes importantes. La prochaine étape est la tenue de la

Conférence avenir des territoires (Comité partenarial du SRADDET) le 1^{er} décembre prochain, cette réunion aura pour objet d'esquisser ces scenarii de territorialisation, on était heureux d'être présents, d'entendre vos paroles, on a lu attentivement votre proposition, on va en tenir compte. On espère que le gouvernement aura pris position sur les modalités de comptabilisation des projets d'envergure, je le redis, pour l'instant on n'a pas de réponse, on n'a pas non plus de critères sur ces projets d'envergures. Quand on aura passé cette séquence avenir de nos territoires, on sera dans l'obligation d'arrêté un projet de SRADDET et ouvrir une phase de consultation des PPA et du public pour arriver en 2024 à un SRADDET territorialisé. La région a un travail d'échanges, d'appuis et d'ingénierie à faire sur ces sujets : sur la consommation d'espace, sur les formes urbaines. Un travail est mené avec l'agence d'urbanisme présente aujourd'hui et va être poursuivi. La Conférence des SCoT est une étape, je suis très content des propositions que vous avez faites, je vous invite à poursuivre ces échanges au-delà de l'approbation du SRADDET, au-delà de 2024. Il faut maintenir ce dialogue, et pour finir sur une note positive, nous région, cela nous oblige à aller plus sur les territoires et à échanger. Nous avons d'excellentes relations avec la fédération des SCoT. Je remercie Franck PERRO et Julie pour ces échanges et il faut qu'on les poursuive, je pense que cette dynamique est indispensable, on doit travailler collectivement sur ce sujet, c'est la solidarité entre les territoires qui fera atteindre l'objectif. Je vous remercie. »

M. Franck PERO

« Merci beaucoup.

J'ai essayé de garder une neutralité même si j'ai un territoire à défendre, ce n'était pas évident des fois, car j'avais vraiment envie d'exprimer mes opinions.

J'ai fait de mon mieux. »